CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE CROUS

Site de Berlioz - 44300 NANTES

MAITRISE D'OUVRAGE

CROUS Nantes - Pays de la Loire
2 Boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 NANTES Cedex 3 — immobilier.marches@crous-nantes.fr / 02 28 07 34 16

MAITRISE D'OEUVRE

BARRÉ LAMBOT Architectes - Mandataires
3 rue Yves Boquien - 44000 NANTES — barrelambot@mac.com / 02 40 20 41 22

BUREAU D'ÉTUDES TCE : EGIS Bâtiment Centre Ouest
3 rue Louis Braille - TSA 50851 - 35208 RENNES Cedex 2 — egis.batiment.rennes@egis.fr / 02 99 85 70 30

BET PAYSAGE : GUILLAUME SEVIN PAYSAGES
33 rue René Peigne - 44200 NANTES — contact@gspaysages.fr / 02 41 87 07 14

BET ACOUSTIQUE : ITAC
5 rue Menou - 44000 NANTES — itac@itac-acoustique.fr / 02 40 14 01 95

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR : OTHEA
20 rue de Sureau - La Montgervalaise 2 - 35520 LA MEZIERE — contact@othea.fr / 06 03 55 66 87

BUREAU DE CONTROLE

BUREAU DE CONTRÔLE : BTP CONSULTANTS
3 rue Alessandro Volta - bât F3 - 44470 CARQUEFOU — maxime.tanguy@btp-consultants.fr / 02 40 13 34 00

COORDONATEUR SPS : ATAE
12 avenue Jules Verne - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE — nmonceau@atae.fr / 06 89 41 75 88

DCE



Ind.	Dates	Modifications
C	09/04/26	Phase DCE
B	04/03/26	Phase PRO 2
A	29/01/26	EMISSION ORIGINALE

BARRE LAMBOT

INTITULE

CCTP Lot 11 – REVETEMENTS DE SOLS

DATE **09/04/2026**

ECHELLE

NUMERO

SOMMAIRE

11 REVETEMENTS DE SOLS DURS & SOUPLES 4

1 SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 4

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX 4
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE 4
1.3 SUPPORTS 5
1.4 RAGREAGE, PRIMAIRES & COLLES 5
1.5 MISE EN ŒUVRE 5

2 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES 8

2.1 ETUDES 8
2.2 TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'EXISTANT 8
2.3 PREPARATION DES SUPPORTS 9
2.4 REVETEMENTS DE SOLS DURS 10
2.5 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES 11
2.6 REVETEMENTS MURAUX 13
2.7 OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS 14

11 REVETEMENTS DE SOLS DURS & SOUPLES

1 SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à effectuer par l'entreprise concernent les travaux de **REVETEMENTS DE SOLS DURS & SOUPLES,** dans le cadre de l'**extension de la Résidence étudiante BERLIOZ** sur le site de **CROUS Nantes - Pays de la Loire (2 Boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 NANTES Cedex 3).**

La prestation de l'entreprise comprendra :

- La présentation de tous les échantillons demandés par le Maître d'Ouvrage pour permettre la validation des choix de matériaux et de finitions,
- La préparation des supports conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes en vigueur (chape, ragréage, ponçage, barrière anti-remontée d'humidité, …),
- La fourniture et mise en œuvre des carrelages décrits ci-après compris plinthes associées,
- La fourniture et la pose de la faïence murale ou carrelage mural compris baguettes de finition,
- La fourniture et mise en œuvre des revêtements de sols souples et / ou textiles décrits ci-après compris relevés en plinthes,
- La fourniture et pose des ouvrages complémentaires et ouvrages de finitions (siphons, profils de seuil, etc. ...),
- L'évacuation des déchets et le nettoyage en fin de travaux,
- Les notices d'entretien des revêtements de sols et muraux,
- La protection des revêtements jusqu'à leur réception si nécessaire,
- Toutes sujétions d'exécution et de parfait achèvement.

Avant son intervention, l'entreprise soumettra au Maître d'œuvre les plans de calepinage de pose des revêtements de sols et muraux, établis suivant les indications du maître d'œuvre.

Les teintes et coloris seront au choix du Maître d'Ouvrage dans les nuanciers des fabricants.

Les marques et les produits définis dans l'offre ne pourront être modifiés en cours de chantier sous la demande du MOA / Architecte.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

L'exécution des ouvrages du présent lot devra répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicable, dont notamment les suivants (**liste non-limitative**) :

D.T.U, en particulier :

- NF DTU 26.1 – Travaux d'enduits de mortiers
- NF DTU 26.2 – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 52.1 – Revêtements de sols scellés
- DTU 52.10 – Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé
- DTU 52.2 – Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- DTU 53.12 – Préparation du support et revêtements de sols souples
- DTU 55.2 – Revêtements muraux attachés en pierre mince

Normes, en particulier :

- NF P 05-011 (août 2024) – Revêtement de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

Documents de référence, en particulier :

- Arrêtés relatifs à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Réglementation concernant l'accessibilité aux personnes handicapées en vigueur
- Réglementation concernant l'acoustique
- Avis du bureau de contrôle
- Avis techniques du CSTB (cahiers n°2119 et 2445)
- Notice sur le classement UPEC n°3509 de novembre 2004
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs
- Les prescriptions de la CNAMTS et de la CRAM
- Décision de l'AFAC (Association française de l'assurance Construction)
- Recommandations des fabricants concernant la mise en œuvre
- Recommandations de la profession

1.3 SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir des revêtements de sols, en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports.

Les supports seront conçus conformément aux D.T.U. et règles professionnelles :

- D.T.U. 21 & 26.2 (supports à base de liants hydrauliques),
- Support à base de liants hydrocarbonés,
- D.T.U. 51.3 (supports bois neufs ou panneaux dérivés),
- Guide pour la rénovation des sols / Cahier du CSTB n°2055-2 (supports anciens),
- Règles de l'UNRST "Préparation des ouvrages en vue de la pose des sols minces".

Le support doit être lisse et régulier, sans flache ni bosse, sec et exempt de toutes traces (plâtre, peintures, produits de cure, ...).

Il appartient à l'entreprise du présent lot :

- De vérifier et de contrôler l'état du support avant d'effectuer la pose du revêtement de sol,
- De vérifier, sous son entière responsabilité, et en accord avec les autres corps d'états concernés, que l'épaisseur des réservations prévues aux lots Gros œuvre est suffisante pour l'exécution, dans les règles de l'art, à partir du niveau brut, de différents types de revêtements de sols, et d'avertir le Maître d'œuvre et le maçon, avant toute exécution, au cas où cette épaisseur devrait être augmentée.

Sa propre responsabilité sera engagée dès l'instant où elle acceptera le support.

En cas de support défectueux, l'entreprise informera le Maître d'œuvre de toute réserve pouvant nuire à la qualité de ses travaux.

Les frais engagés pour ces travaux seront supportés par l'entreprise ayant réalisé le support.

La rectification de planitude du support n'est à prendre en compte par l'entreprise de sols que dans les tolérances admises correspondants au type de finition de dallage ou plancher béton.

L'entrepreneur devra également avant l'exécution de ses travaux, vérifier les cotes et dimensions des pièces intéressées et faire sur place les tracés nécessaires pour la distribution de ses carreaux ; il restera seul responsable des erreurs qui pourraient être commises.

1.4 RAGREAGE, PRIMAIRES & COLLES

Un ragréage des surfaces, avant l'application des revêtements de sols, est exécuté par l'application d'un produit ayant fait l'objet d'un avis technique et choisi en fonction du classement U.P.E.C. du revêtement de sol. Le ponçage, le nettoyage, grattage et lavage sont également à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

Les produits de ragréage des sols doivent être, en nature et qualité, adaptés aux supports et revêtements utilisés.

Ils devront avoir reçu les agréments ou avis techniques favorables du C.S.T.B. ou autre laboratoire agréé et de plus être conformes aux prescriptions des fabricants des revêtements employés. La quantité de produit de ragréage au m^2 est celle nécessaire à l'obtention d'une surface parfaite.

Les sols seront conformes aux cahiers des charges de préparation des ouvrages pour la pose des revêtements de sols minces du C.S.T.B. La quantité de produit de ragréage au m^2 est celle nécessaire à l'obtention d'une surface parfaite.

Les produits et modes de pose qui devront limiter la quantité de colle et utiliser de préférence des colles sans solvant organique, bénéficiant des marques NF Environnement, Ange Bleu, Écolabel européenne de toute autre marque environnementale équivalente.

Les produits d'installation (ragréage, primaire, cuvelage) classés EC1 (classification EMICODE à très faibles émissions de COV) seront favorisés, de type OKOLINE de UZIN ou ECO de MAPEI ou équivalent.

1.5 MISE EN ŒUVRE

Revêtements de sols durs

La pose à joint nul (ou pose jointive) est interdite.

Les carreaux seront mis en œuvre par scellement ou par collage en utilisant des produits (mortier-colle, colle, ...) titulaires d'un Avis Technique et reconnu apte à l'usage du local considéré.

La mise en œuvre en façade extérieure se fera par collage à l'aide d'un mortier-colle adjuvanté titulaire d'un Avis Technique et reconnu apte à cet usage.

Les carrelages des locaux humides (douches, ...) situés au droit de locaux au niveau inférieur, seront posés sur un complexe d'étanchéité fournis et mis en œuvre par le présent lot (SPEC ou SEL).

Les joints seront coulés soit au coulis traditionnel de joint, soit de préférence avec un coulis spécial pour carrelage collé. Le maître d'œuvre déterminera la couleur des joints ainsi que leur largeur (joint « serré » ou « large ») en fonction du carrelage choisi.

L'entrepreneur devra réaliser les joints de fractionnement nécessaires, conformément aux prescriptions de l'article 4.73 du DTU 52.1.

Lors de la pose des revêtements, la disposition et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec le minimum de coupes de carreaux. Les coupes inévitables devront toujours être exécutées sous les plinthes ou en rive de locaux.

Dans le cas où il est prévu un calepinage par le maître d'œuvre, la pose devra le respecter.

A tous les angles saillants et sur toutes les rives libres des revêtements verticaux, il sera fait emploi de carreaux spéciaux à bord arrondi ou à rive émaillée.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de carrelages au droit des scellements, passages de tuyaux ou autres, afférents aux travaux des autres corps d'état.

Revêtements de sols souples

Avant tout commencement de travaux, le présent lot effectuera un nettoyage parfait des supports pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements.

Avant la pose, l'entrepreneur du présent lot aura à exécuter un ragréage du support.

Lors de la pose des revêtements, la disposition et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec le minimum de coupes. Les coupes inévitables devront toujours être exécutées sous les plinthes ou en rive de locaux.

Toutes les entailles et découpes au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être soigneusement ajustées.

Les couvre-joints au droit des jonctions de sols de natures différentes seront soigneusement coupés et ajustés dans la feuillure de l'huisserie ou du bâti. Ils seront obligatoirement disposés dans l'axe de l'épaisseur de la porte, fixés par vis à tête fraisée disposées dans l'axe du couvre-joint. Les têtes de vis seront toujours en métal de même aspect et traitement que le couvre-joint.

Les différents revêtements de sols (carrelages, sols minces, etc.) devront toujours être au même niveau au droit des jonctions, et présenter un affleurement parfait. Toutes dispositions utiles devront être prises à ce sujet, en accord avec les entrepreneurs des autres corps d'état.

Revêtements verticaux

Avant pose, un ragréage du support sera exécuté en produit spécial pour ragréage, choisi en fonction du type de support.

Les carrelages seront posés sur une couche mince de colle.

Les joints seront coulés soit au coulis traditionnel de joint, soit de préférence avec un coulis spécial pour carrelage collé, gris ou blanc au choix du maître d'œuvre.

Le nettoyage devra avoir lieu sitôt après le début de prise du coulis des joints.

Contrôles, tolérances et réception

L'entrepreneur est tenu de réaliser les ouvrages conformément aux plans, CCTP et prescriptions techniques, dans le respect des tolérances et critères définis ci-dessous.

Tolérances

- Planéité des sols : la déviation maximale tolérée est de ± 3 mm sur 2 m pour les sols durs (carrelage) et de ± 5 mm sur 2 m pour les sols souples, conformément aux normes en vigueur,
- Finitions : les alignements, joints et surfaces visibles doivent présenter une régularité et une homogénéité satisfaisantes, sans défauts perceptibles à l'œil nu à 2 m de distance,
- Cotes et dimensions : toutes les dimensions doivent respecter les plans d'exécution et les tolérances indiquées dans le CCTP.

Modalités de contrôle

- Planéité et nivellement : mesures effectuées à l'aide d'un niveau laser ou règle de 2 m, en présence de la maîtrise d'œuvre,

- Finition et conformité visuelle : inspection des surfaces, joints et raccords pour vérifier la régularité et la correspondance avec les plans de calepinage et les tableaux de finitions,
- Conformité technique : vérification des caractéristiques des matériaux, fiches techniques, et respect des prescriptions acoustiques et environnementales.

Critères d'acceptation à la réception

- Les ouvrages sont considérés conformes si toutes les tolérances et prescriptions du CCTP, des plans de calepinage et de la notice acoustique sont respectées,
- Tout écart ou non-conformité doit être corrigé avant la réception définitive,
- La remise du DOE complet et validé, incluant les contrôles réalisés, est obligatoire pour que la réception des travaux et la levée des réserves soient prononcées.

Organisation du chantier / Phasage des travaux

Les studios F112 et F113 sont désignés comme *chambres témoins*.

À ce titre, les travaux devront être réalisés en priorité sur ces deux studios, avant le démarrage des travaux sur les autres unités, afin de valider les choix techniques, esthétiques et les modes opératoires.

Exigences acoustiques des revêtements de sols

L'entrepreneur du présent lot est tenu de **respecter les exigences de la notice acoustique** pour tous les revêtements de sols, qu'ils soient durs en carrelage ou souples en linoléum.

À ce titre, l'entreprise devra :

- Veiller à ce que la mise en œuvre des revêtements de sols soit conforme aux prescriptions acoustiques indiquées dans la notice,
- Prévoir les moyens et les procédés nécessaires pour atteindre les performances acoustiques spécifiées,
- Effectuer les contrôles de performance acoustique à la réception des travaux, en présence de la maîtrise d'œuvre, et fournir les résultats dans le DOE pour validation.

Le non-respect de ces exigences acoustiques pourra entraîner le refus de réception des travaux jusqu'à mise en conformité.

Protection - nettoyage

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tâchés.

L'entrepreneur du présent lot devra, à la suite de son intervention, tous les nettoyages nécessaires pour que toutes les traces ne puissent gêner l'intervention des autres corps d'état, ni influer sur la qualité de leurs prestations.

Tous les déchets et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment et évacués à la décharge publique.

La protection des ouvrages est à la charge de l'entreprise jusqu'à la réception définitive, y compris lors des interventions d'autres corps d'état.

2 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 ETUDES

2.1.1 Plans de calepinage

L'entrepreneur du présent aura à sa charge la réalisation de plans de calepinage pour les sols durs en carrelage et les revêtements muraux en faïence / carrelage.

Ces plans de calepinage devront faire l'objet d'une validation de la Maîtrise d'œuvre (architecte) et du maître d'ouvrage avant le démarrage des travaux du présent lot.

L'entreprise s'engage également à garantir la cohérence entre ses plans de calepinage, le CCTP, le tableau de finitions et les plans de repérage établis par l'architecte.

Elle aura l'obligation de vérifier l'ensemble de ces documents avant toute mise en œuvre et de signaler, par écrit et dans les meilleurs délais, toute incohérence, contradiction ou omission constatée, et ce préalablement au démarrage des travaux concernés.

Pour les ouvrages à réaliser du présent lot.

2.1.2 Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

L'entrepreneur est tenu de constituer et de remettre au maître d'œuvre un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet, en fin de chantier, comprenant l'ensemble des documents relatifs aux ouvrages réalisés.

Le DOE doit être présenté sous forme de classeur parfaitement organisé, avec intercalaires de séparation, sommaire et respect de la charte graphique, et pourra comporter à la fois des documents papiers et des fichiers informatiques.

Dans un premier temps, l'entreprise fournira un exemplaire à la maîtrise d'œuvre pour approbation. La diffusion des exemplaires définitifs interviendra uniquement après validation par la maîtrise d'œuvre.

Le DOE doit obligatoirement contenir :

- Les plans d'exécution détaillés des ouvrages réalisés,
- Les fiches techniques des produits utilisés, mettant en évidence (surlignage en rouge) leurs caractéristiques techniques,
- Les procès-verbaux et avis techniques relatifs aux ouvrages,
- Les plans de localisation / de repérage, classés par type de produit,
- La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits utilisés,
- Les notices d'entretien et les préconisations pour l'exploitation et la maintenance.

Condition de réception : La réception des travaux et la levée des réserves sont strictement subordonnées à la remise complète et validée du DOE par la maîtrise d'œuvre. Aucun exemplaire partiel ou non validé ne pourra être accepté pour la clôture du chantier.

Pour mémoire.

2.2 TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'EXISTANT

2.2.1 Dépose de revêtements de sols souples compris plinthes bois

Dépose de revêtements de sols durs en carrelage, comprenant :

- L'arrachage des revêtements de sols souples (PVC, linoléum, etc.),
- L'enlèvement des plinthes en bois associées,
- Le grattage des traces de colles, disquage, ponçage et l'enlèvement des ragréages existants avec aspiration (compris grenaillage nécessaire),
- L'évacuation sélective des gravats aux décharges publiques à toutes distances,
- Le nettoyage après travaux et toutes sujétions d'exécution pour la mise en œuvre d'une chape (si nécessaire) et d'un nouveau ragréage.

LOCALISATION :

Suivant plans de démolition, la dépose de revêtements de sols des locaux à rénover de la Laverie du bâtiment existant C.

2.2.2 Dépose faïence murale

Réalisation de travaux de dépose de faïence murale au niveau de la crédence de la kitchenette située dans la Laverie du bâtiment C, comprenant :

- Le piquage de revêtements muraux en faïence,
- L'arrêt propre et net en limite de démolition,
- Le bouchement des trous, dégrossissage et enduit au mortier de ciment à 2 passes finement frisé en raccord sur l'existant pour un parement prêt à peindre pour les cloisons conservées,
- Le ramassage, roulage, chargement et évacuation des gravois à la décharge sélective.
- Toutes sujétions d'exécution.

LOCALISATION :

Suivant plan de démolition, la faïence murale au niveau de la crédence de la kitchenette située dans la Laverie du bâtiment C.

2.3 PREPARATION DES SUPPORTS

2.3.1 Barrière anti-remontée d'humidité

Réalisation d'un système d'étanchéité, comprenant :

- Le nettoyage du support (Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérés et gratter les éléments résiduels non-adhérents),
- Fourniture et pose d'un système d'étanchéité d'une double couche (en deux passes croisées, espacées de 24 heures à raison de 300 g/m²) à base de résine époxy type **WEBERPRIM époxy** de **SAINT GOBAIN WEBER** ou équivalent,
- Toutes sujétions d'exécution selon les recommandations du fabricant et les normes en vigueur.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour l'ensemble des locaux du RDC des nouveaux bâtiments E et F et du bâtiment existant C sur terre-plein recevant un revêtement de sol.

2.3.2 Ragréage fibré sur support béton neuf

Réalisation d'un ragréage fibré autolissant pour les sols intérieurs à prise rapide de marque **WEBER** référence **WEBER NIV DUR** ou équivalent, comprenant :

- L'aspiration, le nettoyage et la préparation du support,
- La mise en œuvre d'un primaire adapté au support type **WEBER.PRIM AD** ou **RP** ou équivalent,
- Le ragréage et lissage par mortier "hautes performances" **TYPE WEBER.NIV DUR** ou équivalent,
- Toutes sujétions d'exécution selon les recommandations du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Épaisseur : **de 3 à 30 mm** en une seule passe, rattrapage ponctuel (trous) : jusqu'à 50 mm*
- *Classification **P4S** : locaux à sollicitations fortes,*
- *Adaptés au support béton, chapes,*
- *Classement GEV-EMICODE : **EC1***
- *Résistance à la compression : **25 MPa** / Résistance à la flexion : **7 MPa***
- *Classification : **P3***
- *Classement au feu : **A1-fl***

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des sols, pour l'ensemble des locaux recevant un revêtement de sol durs en carrelage ou souple.

2.3.3 Membrane étanche au sol – SPEC

Fourniture et pose d'une membrane étanche / système de protection à l'eau sous carrelage de type **Weber** référence **webersys protec** ou similaire, appliquée conformément aux préconisations du fournisseur, y compris relevés en plinthes sur 10 cm de hauteur minimum et toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre (nettoyage support, traitement des points singuliers, traitement des angles, siphons, traversées, bande de renfort obligatoire en périphérie, etc. ...).

L'application du SPEC sera réalisée en deux passes croisées, garantissant une épaisseur minimale de film sec de 2 mm, sans adjonction d'armature, sauf prescription particulière du fabricant.

Support et état des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérés et gratter les éléments résiduels non-adhérents par le présent lot.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, pour les sols des salles de bains, du local Autolaveuse et les locaux Ménage des bâtiments E et F et la Laverie du bâtiment C.

2.3.4 Membrane étanche au mur / système de protection à l'eau sous faïence

Fourniture et pose d'une membrane étanche / système de protection à l'eau sous carrelage / faïence de type **Weber** référence **webersys protec** ou similaire, appliquée conformément aux préconisations du fournisseur, y compris relevés en plinthes sur 10 cm de hauteur et toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre (nettoyage support, traitement des points singuliers, traitement des angles, siphons, traversées, bande de renfort obligatoire en périphérie, etc. ...).

L'application du SPEC sera réalisée en deux passes croisées, garantissant une épaisseur minimale de film sec de 2 mm, sans adjonction d'armature, sauf prescription particulière du fabricant.

Support et état des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérés et gratter les éléments résiduels non-adhérents par le présent lot.

Nota : Les supports muraux seront constitués de plaques de plâtre hydrofuges ou de panneaux équivalents présentant les mêmes performances en milieu humide.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, au droit du vide seau du local Autolaveuse et des locaux Ménage et salles de bains des bâtiments E et F.

2.3.5 Chape acoustique

Réalisation d'une chape désolidarisée acoustique, sur une épaisseur entre 4 - 6 cm (épaisseur indicative, relever à prendre sur place suivant type de revêtement de sol), pour locaux à trafic intense (P4), à base de liant hydraulique, de granulats et d'adjuvants spécifiques, de marque **WEBER** référence **WEBERFLOOR 4320** ou équivalent.

La chape désolidarisée sera mise en œuvre sur une couche acoustique mince, en aiguilleté polyester recouvert d'un revêtement imperméable, type **TRAMICHAPE dB22 MAX** de marque **TRAMICO** de **4,5mm d'épaisseur, VELAPHONE® FIBRE 22** ou équivalent. Travaux comprenant :

- Le nettoyage et dépoussiérage du sol,
- La mise en œuvre de la sous couche acoustique,
- La mise en œuvre sur isolation avec interposition d'un film de désolidarisation,
- La finition lissée sur le dessus, compris le réglage des pentes,
- Toutes sujétions d'exécution, conformément aux DTU 26.2.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte et plans de repérage des revêtements de sol, pour les locaux de Ménage et autres locaux des étages recevant un revêtement de sol dur en carrelage.

2.4 REVETEMENTS DE SOLS DURS

2.4.1 Carrelage en grès cérame 20x20 cm

Fourniture et pose à la colle de carreaux en grès cérame colorés dans la masse à bords non-rectifiés de type **CASALGRANDE** ou équivalent, de référence / gamme et teinte au choix de l'architecte, comprenant :

- La pose des carreaux au mortier-colle **C2 haute performance,**
- La façon de joints mince au mortier ou époxy selon zone humide,
- Toutes sujétions de raccordement autour des tuyauteries, vidanges, siphons & huisseries.

Caractéristiques techniques :

- *Finition et coloris : selon prescription de l'Architecte*
- *Format : **20x20 cm***
- *Classement UPEC : **U3 P3 E2 C1***
- *Résistance à la glissance : **R10***
- *Groupe **B1a,** de porosité **< 0,5%** donc **mieux cuits***
- *Classe de glissance vis-à-vis des pieds nus : **B - adhérence élevée - inclinaison supérieure ou égale à 18°***

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements de sol, dans le local Auto-laveuse du RDC et dans les locaux Ménage du RDC, R+1, R+2, R+3, R+4 et R+5, ainsi que dans les sanitaires de la Laverie du bâtiment C.

2.4.2 Plinthes à gorges de 20x10 cm ht

Fourniture et pose de plinthes à gorges de dimensions 20 x 10 cm de hauteur, assorties aux carreaux décrits ci-dessus, y compris sujétions pour traitement des angles (rentrants et sortants), des têtes (au droit des ouvertures) et de mise en œuvre sur murs béton et/ou cloisons en plaque de plâtre.

LOCALISATION :

Suivant plan de repérage des plinthes, dans le local Auto-laveuse du RDC et dans les locaux Ménage du RDC, R+1, R+2, R+3, R+4 et R+5, ainsi que dans les sanitaires de la Laverie du bâtiment C.

2.4.3 Carrelage en grès cérame 120x60

Fourniture et pose à la colle de carreaux en grès cérame vitrifiés colorés dans la masse à bords rectifiés de type **CASALGRANDE – Gamme Architecture – Dark Ivory** ou équivalent, comprenant :

- La pose des carreaux au mortier-colle **C2 haute performance,**
- La façon de joints mince au mortier ou époxy selon zone humide,
- Toutes sujétions de raccordement autour des tuyauteries, vidanges, siphons & huisseries.

Caractéristiques techniques :

- *Finition et coloris : selon prescription de l'Architecte*
- *Format : **120x60 cm***
- *Classement UPEC : **U3 P3 E2 C2***
- *Résistance à la glissance : **R11***
- *Groupe **B1a,** de porosité **< 0,5%** donc **mieux cuits***
- *Classe de glissance vis-à-vis des pieds nus : **B - adhérence élevée - inclinaison supérieure ou égale à 18°***

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements de sol, dans la Laverie du bâtiment C.

2.4.4 Plinthes à gorges de 120x10 cm ht

Fourniture et pose de plinthes à gorges de dimensions 120 x 10 cm de hauteur, assorties aux carreaux décrits ci-dessus, y compris sujétions pour traitement des angles (rentrants et sortants), des têtes (au droit des ouvertures) et de mise en œuvre sur murs béton et/ou cloisons en plaque de plâtre.

LOCALISATION :

Suivant plan de repérage des plinthes, dans la Laverie du bâtiment C.

2.4.5 Plinthes droites carrelées démontables de 10x10 cm ht

Fourniture et pose de plinthes à bords droits de dimensions 10x10 cm de hauteur démontables, y compris le kit de fixations pour la pose en joue des bacs de douche.

LOCALISATION :

Suivant plans architecte, en joue des bacs de douche des bâtiments E et F.

2.5 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

2.5.1 Sols souples en linoléum

Fourniture et pose, par collage, d'un revêtement de sol en linoléum homogène compact, monocouche, **d'épaisseur 3,8 mm**, calandré sur support jute, en lés de **2 m de large**, de marque **TARKETT,** gamme **Linoleum Silencio xf² (3,8 mm),** références au choix de l'architecte, compris toutes sujétions d'exécution conformes aux prescriptions du fabricant et aux normes en vigueur.

Caractéristiques techniques :

- *Classement UPEC : **U4P3E1/2C2** (33 - 41 - classification Européenne)*

- *Efficacité acoustique au bruit de choc revendiquée : **ΔLω = 19 dB***
- *Sonorité à la marche : **Classe A < 65 dB***
- *Réaction au feu : **Cfl-s1***
- *Résistance thermique : **0,042m²K/W** - Apte au sol chauffant*
- *Potentiel de charge électrostatique : **< 2 kV - Antistatique***
- *Poinçonnement rémanent : **≤ 0,20-0,30 mm***
- *Glissance : **μ ≥ 0,30 (classe DS)***
- *Résistance au glissement : **R9***
- *Traitement de surface : **polyuréthane xf²** (durabilité, résistance à l'usure, et facilité d'entretien)*
- *COVT à 28 jours : **≤ 10 µg/m³***
- *Contenu biosourcé : **65%***
- *Recyclable à **100%***

***Nota :** La fourniture et la pose des plinthes en bois sont à la charge du lot "Menuiserie Intérieure".*

2.5.1.1 Linoleum Silencio xf² (3,8 mm) - Veneto BURLAP 911

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements de sols, les revêtements de sols des entrées des studios et des circulations.

2.5.1.2 Linoleum Silencio xf² (3,8 mm) - Style Emme KOALA 794

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements de sols, les revêtements de sols des studios.

2.5.1.3 Linoleum Silencio xf² (3,8mm) - Veneto FOG 703

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des revêtements de sols, les revêtements de sols des Espaces de Convivialité.

2.5.2 Sols souples en PVC

2.5.2.1 Revêtement de sol PVC type U4 P3 E2 C2

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact calandré pressé non chargé avec sous couche armée d'un voile en fibre de verre de marque **GERFLOR** référence **TARALAY SECURITE COMPACT** en lés, pose à la colle « à très faible émission de COV » agréée par le fabricant et le CSTB. Toutes sujétions pour le traitement des joints par soudure à chaud (Garantie 5 ans). Teinte au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage selon la palette du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Classement UPEC : **U4 P3 E2 C2** / Classement Européen : **33-43***
- *Épaisseur totale : **2 mm***
- *Épaisseur couche d'usure : **0,84 mm***
- *Réaction au feu : **Bfl s1***
- *Abrasion : **Groupe T***
- *Poinçonnement **< 0,10 mm***
- *Efficacité acoustique au choc **DLw = 6 dB***
- *Glissance : **R10***
- *Traitement SparClean*
- *Traitements Fongistatique & bactériostatique*

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des sols, pour l'ensemble des salles de bains du bâtiment E et F.

2.5.2.2 Remontées en plinthe pour sols PVC « Concept Douche »

Remontée en plinthe du revêtement PVC sur une hauteur de 10 cm comprenant :

- La préparation du support,
- Les formes d'appuis en PVC avec profil de recouvrement de la partie supérieure,
- Les coupes et collages soignés pour raccordement avec les revêtements muraux,
- L'étanchéité au droit des huisseries,
- Le traitement des angles rentrants (en continu) et sortants,

- Le système Clean Corner System pour le traitement du relevé en plinthe,
- Toutes sujétions de mise en œuvre selon les recommandations du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des sols, pour les salles de bains des bâtiments E et F.

2.6 REVETEMENTS MURAUX

2.6.1 Faïence murale 20x20 cm

Fourniture et pose de **revêtement mural en carreaux de faïence en grès cérame, format 20 × 20 cm**, posés sur une hauteur définie par l'architecte, de marque et teinte au choix de l'architecte, comprenant :

- La préparation du support (béton ou plaque de plâtre cartonnée),
- La mise en œuvre d'un système de protection à l'eau sous carrelage type weber.sys protec,
- La pose des carreaux au mortier-colle de type Weber.fix pro,
- Les façons de joints à haute résistance de type Weber.joint HR,
- Toutes sujétions d'exécution et de finition.

LOCALISATION :

Au droit du vide seau des locaux Ménage et du local Autolaveuse du projet – sur une hauteur et une largeur de 60 cm,

Au-dessus des points d'eau des salles de bains exceptés PMR du projet - sur une hauteur de 60 cm au-dessus du point d'eau,

Pour les murs des douches des salles de bains exceptés PMR du projet - toute hauteur.

2.6.2 Baguettes de finition

Fourniture et pose de baguettes de finitions, en tôle inox d'épaisseur 2 mm plié à la demande, pour la protection du carrelage mural dans les angles sortants et en tête de dimension 10 mm x 10 mm x longueur à recouvrir. Y compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

LOCALISATION :

Sur l'ensemble des angles saillants et en tête de murs recevant de la faïence murale.

2.6.3 Revêtement mural PVC

Concept pour pièces humides permettant d'assurer l'étanchéité. Les lés seront posés verticalement.

Fourniture et pose d'un revêtement mural vinylique multicouche d'épaisseur 0,90 mm, de marque **GERFLOR** référence **TARADOUCHE MURAL** ou équivalent**.** Pose à la colle acrylique prescrite par le fabriquant et compatible avec le primaire d'étanchéité.

Le traitement des joints (à 10 cm minimum d'un angle), les raccords au revêtement de sol avec un recouvrement de 3 cm mini et mise en place du profil de jonction (mur/sol). Toutes sujétions d'exécution suivant les prescriptions du fabricant et les normes en vigueur.

Teinte au choix du maître d'ouvrage selon la palette du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- *Réaction au feu : **B-s2, d0***
- *Épaisseur totale : **0,92 mm***
- *Traitement fongistatique et bactériostatique*

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des murs, pour les salles de bains PMR des bâtiments E et F.

2.6.4 Protection murale

Fourniture et pose de plaque de protection murale adossée au WC dans les pièces humides recevant un revêtement mural PVC décrit ci-avant en PVC rigide et coloré dans la masse (Classement M1) de marque **SPM** référence **DECOCHOC** ou équivalent (Acrovyn) de 2 mm d'épaisseur, de dimension 70 x 100 cm de hauteur et comprenant :

- La préparation du support,
- La découpe des panneaux (dimensions standards 1,30 x 3,00 m)

- La teinte au choix du Maître d'Ouvrage suivant la palette de choix des coloris du fabricant,
- Toutes sujétions d'exécution selon les prescriptions du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plans de repérage des murs, au droit des WC dans les salles de bains PMR du projet.

2.7 OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS

2.7.1 Profilés de raccordement / transition entre revêtements différents

Fourniture et pose de profilés de seuil en inox, adaptés à la largeur des portes et à l'épaisseur des revêtements, permettant le raccord / la transition entre deux revêtements adjacents de même niveau (entre les revêtements en céramique et les sols souples), y compris coupes, jonctions, fixations et toutes sujétions de mise en œuvre conformes aux prescriptions du fabricant.

LOCALISATION :

A la jonction entre les sols carrelés et les sols souples.

A la jonction des passerelles avec le bâtiment existant B.

2.7.2 Profilés de transition en PVC pour les sols souples

Fourniture et pose de profilés de transition en PVC souple, adaptés à la largeur des portes et à l'épaisseur des revêtements, permettant le raccord / la transition entre deux revêtements collés adjacents (sols souples, linoléum, PVC, vinyle, etc.), y compris coupes, jonctions, fixations et toutes sujétions de mise en œuvre conformes aux prescriptions du fabricant. Le profilé sera collé selon les recommandations du fabricant pour garantir stabilité et durabilité.

LOCALISATION :

A la jonction entre les sols souples.

2.7.3 Avertisseurs tactiles et visuels : clous podotactiles en inox

Fourniture et pose de clous podotactiles « trafic intensif » conformes à la norme NF P98-351 en inox, pour créer des bandes d'éveil à la vigilance au niveau des escaliers en béton.

La bande, sur la largeur de la volée, doit être située à 50 cm de la première marche, y compris toutes sujétions de raccord avec la couleur de l'escalier pour faciliter leur repérage.

Teinte au choix de l'architecte selon la palette du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, sur les paliers des escaliers béton.

2.7.4 Couvre-joints de dilatation

Fourniture et pose de couvre-joints de dilatation type **DILEX-BT** de **Schlüter** ou équivalent, composés de deux profilés en aluminium en rive, deux bandes élastomères et une plaque centrale.

Le couvre-joint sera posé pour :

- Permettre la pose de revêtements collés ou flottants (sols souples ou carrelage),
- Assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air,
- Permettre des mouvements de ± 5 mm,
- Garantir l'intégration sur les jonctions dalles-dalles ou dalle-mur,
- Y compris toute sujétion nécessaire et complémentaire.
- Compris toutes sujétions d'incorporation, ajustement, fixation et finition selon type et épaisseur de sol.

LOCALISATION :

Suivant les plans Architecte, au droit des joints de dilatation horizontaux – à la jonction des passerelles avec le bâtiment existant B.

2.7.5 Façon de surbot

Façon de surbot en mortier de ciment autour des vidanges et alimentations (EF / ECS) d'une hauteur de 10 cm, comprenant la fourniture et pose de remontée en plinthes, y compris sujétions pour traitement des angles (rentrants et sortants) et des têtes (au droit des ouvertures).

LOCALISATION :

Pour la vidange des locaux Ménage et les siphons de sol des salles de bains du projet.

2.7.6 Tapis essuie-pieds

Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds référence **NUWAY TUFTIGUARD** des **Ets FORBO** ou équivalent, réversible, et accessible aux personnes handicapées, encastré dans le sol (sans ressaut), comprenant :

- Le cadre en aluminium à sceller pour pose encastrée,
- Les profilés gratte pieds en aluminium brossé,
- Les bandes d'essuyage en caoutchouc à surface textile avec fibres de nylon,
- Les broches en acier électro galvanisé inoxydable, rigidifiant et fixant les éléments entre eux,
- La construction en simple bande hauteur 12 mm,
- Toutes sujétions de mise en œuvre.

Caractéristiques techniques :

- *Teinte : **166529 Tuftiguard Black Ano. - Charcoal Wiper -Closed***

2.7.6.1 Tapis de 290 x 190 cm – bâtiment F

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, le tapis dans le HALL du RDC du bâtiment F.

2.7.6.2 Tapis de 290 x 150 cm – bâtiment E

LOCALISATION :

Suivant plans Architecte, le tapis dans le HALL du RDC du bâtiment E.

2.7.7 Joints de fractionnement

Fourniture et mise en œuvre de joints de fractionnement à base de mortier de polyuréthane pour les surfaces supérieures à 60,00 m² et tous les 8,00 ml pour les dégagements. Toutes sujétions d'exécution suivant les prescriptions du fabricant.

Compris dans les prix unitaires.

2.7.8 Nettoyage

L'entrepreneur devra un nettoyage de la zone après la réalisation des travaux, y compris la dépose de ses protections (en fin de chantier). Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des déchets résultants des nettoyages eux-mêmes. A la fin de son intervention, l'entrepreneur du présent lot devra rendre un chantier propre.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des locaux du projet.